

BUDGET 2016 ET VIRAGE FISCAL

« L'évolution salariale a déjà débuté »

BRUXELLES Le gouvernement s'est accordé samedi sur le budget 2016 et sur la mise en œuvre du virage fiscal. Olivier Chastel, président du Mouvement Réformateur, se dit « ravi pour les citoyens ».



Belga / B. Fahy

En tant que président du MR, quel est votre sentiment sur l'accord survenu samedi ?

« Je suis non seulement content mais également ravi pour les citoyens. Nous avons concrétisé, d'un côté, la manière avec laquelle on mettait nos PME, nos indépendants, nos entreprises, dans de bonnes conditions pour engager du personnel, et, d'un autre côté, la manière avec laquelle on améliorerait le pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs. »

Pour l'opposition, ce virage fiscal signifie que les taxes auront lieu dès maintenant tandis que les avantages n'arriveront que bien plus tard.

« Pas du tout ! L'amélioration du pouvoir d'achat a travers de la réforme fiscale a en réalité démarré le 1^{er} janvier 2015, par le biais notamment de l'augmentation des frais forfaitaires déductibles et du bonus à l'emploi. Depuis neuf mois, le salaire net a augmenté pour les bas salaires grâce à ce bonus à l'emploi. Vos confrères du Soir ont même titré au mois d'août : 'Tax shift: déjà 67 € pour les bas revenus'. Ce qui veut dire qu'on promet 100 € en 2019 mais que nous sommes déjà à 67 € ! L'évolution salariale a

donc déjà débuté. Le gros de l'action aura lieu à l'occasion des fiches de paie de janvier 2016. »

Quelle augmentation verra alors le travailleur ?

« En janvier 2016, nous serons déjà entre 40 et 80 € d'augmentation de salaire. Ce qui veut dire que 50 % de l'augmentation salariale que nous promettons aux travailleurs se concrétisera au 1^{er} janvier de cette année. La cerise sur le gâteau aura lieu en 2019 et permettra d'atteindre pour un salaire médian la hausse des 100 €. »

Tout le monde ne verra donc pas son salaire augmenter de 100 € net par mois.

« Les travailleurs qui gagnent plus ou moins 2.800 € brut - soit

1.800/1.900 € net - verront leur salaire augmenter de 100 € net. Ceux qui gagnent moins, l'augmentation ira jusqu'à 140 €, notamment ceux qui ont des bas salaires à 1.500 € brut. Par ailleurs, même celui qui gagne 4.500 € brut, en janvier 2019, il aura une augmentation de l'ordre de 60-70 €. »

Mais à côté de cette augmentation, le consommateur verra également sa facture d'électricité augmenter, sans parler des accises sur le diesel, l'alcool, etc.

« À l'échelle européenne, la Belgique est mal située en ce qui concerne les charges qui pèsent sur le travail. Il fallait un tax shift, c'est-à-dire supprimer des taxes d'un côté et évidemment, retrouver des

moyens de l'autre. Nous voulions donc transformer la fiscalité qui pèse trop sur l'emploi et aller vers d'autres types de fiscalité. Et il est vrai que cet autre type de fiscalité touche à la consommation mais presque exclusivement sur un certain type de comportements liés à la pollution, à la santé, etc. De plus, on touche également à la fraude fiscale et au capital. Les mesures que prend le gouvernement, ce sont 2 milliards € de mesures sur le capital qui n'ont jamais été prises par les prédécesseurs. Dans les gouvernements précédents, il n'y a jamais eu d'augmentation du précompte mobilier. Nous le faisons, de 25 à 27 %. »

Cette réforme fiscale a été par contre applaudie par les différentes associations qui défendent les PME.

« Nous croyons au rôle des PME dans notre économie. On a donc voulu agir sur trois volets : la déduction des charges patronales - avec notamment une mesure symbolique qui permet d'avoir zéro charge sur la première embauche, la déduction des cotisations sociales pour les indépendants - avec un gain situé entre 200 et 700 € en fonction de leur chiffre d'affaires - et leur capacité à investir, en doublant la déductibilité des investissements productifs des indépendants et des PME. »

Toutes des mesures qui vont devoir être financées.

« Oui, mais dans les tableaux budgétaires, nous savions qu'il fallait compenser cette diminution de charge et l'augmentation du pouvoir d'achat par un certain nombre de mesures. Elles sont programmées de manière pluriannuelle. Et contrairement à ce que j'entends, ce ne sont pas d'abord les taxes et puis les cadeaux en 2019. Année après année, vous avez, de manière soutenue, d'une part l'amélioration du pouvoir d'achat et une diminution des taxes qui pèsent sur le travail, et d'autre part des recettes nouvelles, »

Et en ce qui concerne le chômage, les pensions, les revenus d'intégration, etc.

« Ce gouvernement n'a pas attendu ce virage fiscal pour faire quelque chose. Il a été le premier à rompre avec l'habitude de ne pas utiliser les 100 % de l'enveloppe bien-être. En l'utilisant à 100 %, c'est en réalité 1,3 milliard € de plus en quatre ans. Nous avons demandé aux partenaires sociaux de voir ce que nous devons faire avec ce montant. C'est comme cela que nous avons concrétisé, il y a un mois, l'augmentation de 2 % de tous les minima sociaux. »

Maïté Hamouchi

Emploi et pouvoir d'achat

➤ **Pouvoir d'achat** : Pour augmenter le pouvoir d'achat, le gouvernement combinera une augmentation des frais forfaitaires déductibles, un relèvement de la quotité exonérée d'impôts, le bonus emploi et une réforme des tranches d'imposition. La tranche de 30 % est supprimée et le montant à partir duquel le taux de 45 % est appliqué sera augmenté. Concrètement, le gain pour les travailleurs qui gagnent 1.500 € brut par mois sera de 140 €; il sera de 121 € pour les salaires de 2.100 € par mois, de 102 euros pour les salaires de 2.800 € et 91 € pour les salaires de 3.300 €.

➤ **PME et travailleurs indépendants** : Pour soutenir l'emploi dans les PME, le gouvernement a prévu d'exempter de cotisations sociales le premier emploi. La diminution qui vaut déjà pour les cinq premiers travailleurs sera étendue au 6e. Par ailleurs, le niveau général de cotisation patronale passera de 33 à 25 %. Notons également que les déductions pour investissement productif des PME et des indépen-

dants seront doublées et passeront à 8 %. Le taux de cotisation sociale des indépendants passe quant à lui de 22 % à 20,5 %.

➤ **Accises** : Au rayon des recettes, les accises sur le diesel augmenteront. Un plein de 50 litres coûtera 2 € de plus en 2016, et 3 € de plus en 2018. Les accises seront également revues à la hausse sur le tabac (+0,32 € en 2018 sur les paquets classiques et 2,88 € sur le tabac à rouler) et sur l'alcool (+2,6 € pour une bouteille d'alcool fort). De plus, dans le cadre d'une taxe santé, les boissons sucrées seront taxées par le biais des accises : +0,03 € pour une bouteille d'un litre et +0,01 € pour les canettes de 33 cl. Le gain escompté s'élève à 50 millions €.

➤ **Lutte contre la fraude fiscale** : Le capital sera aussi mis à contribution. Plus de 2,4 milliards € sont attendus, en plus de 525 millions € tirés de la lutte contre la fraude fiscale. La hausse du précompte mobilier de 25 à 27 % sera anticipée à l'année prochaine. Effet escompté en 2015 : 60 millions. ■

CE CONCOURS N'EST NI ORGANISÉ NI SPONSORISÉ PAR LA LOTERIE NATIONALE

100 BILLETS « WIN FOR LIFE » A GAGNER !



RÉPONDEZ À LA QUESTION SUIVANTE :

Comment appelle-t-on une pizza pliée en deux en forme de chausson ?

- (A) Calzone
- (B) Rossini
- (C) Stromboli

CONNAISSEZ-VOUS LA RÉPONSE ?

Envoyez **PIZZA A, B ou C** (ex. : PIZZA A) par SMS au **6026** ou composez le **0905 23 360** à partir d'un téléphone fixe et tentez votre chance de remporter **2.000 €** par mois... à vie !

GAIN MINIMAL GARANTI
DANS CHAQUE PAQUET

Les concours de la Loterie Nationale sont interdits aux mineurs d'âge **18**

6026

ENVOYÉ / REÇU
1,00 EUR / SMS

Renseignements : 03/216 46 84 - info@mconcept.be - Participation possible jusqu'au 31/10/15 à 23h59 - Coût de participation : par appel 2,00 EUR - par SMS envoyé/reçu : 1,00 EUR, participation complète par SMS : 4,00 EUR - Participation interdite aux mineurs d'âge - Les prix ne sont ni échangeables ni convertibles en espèces - Les coordonnées fournies par les participants sont enregistrées dans une base de données de MConcept SPRL et sont destinées à l'organisation et au traitement de ce concours. Les participants ont le droit de consulter, corriger et/ou effacer leurs données. Ces concours sont organisés par MConcept sprl, n° d'entreprise 0826.398.329, Desguinlei 90 n°12B, 2018 Anvers.

MT15w42151012SF-WFL

Editeur:
n.v. Mass Transit Media
Galerie Ravenstein 4
1000 Bruxelles
E-mail: metro@metrotime.be

Directeur Général:
Monique Raaffels
mraaffels@metrotime.be

Central desk:
Tél. (02) 227 93 43
Fax (02) 227 93 41

Info publicité:
advertise@metrotime.be

Advertising (pub et jobs):
Tél. (02) 227 93 44
advertise@metrotime.be

Metro's Newsroom:
Matthias Adriaensen, Marie Bruyaux,
Hans Cardyn (news director NL),
Heleen De Bisschop, Liesbeth De Corte,
Eldrid Deleu, Camille Goret, Gaëtan Gras,
Maïté Hamouchi, Mare Hotterbeek,
Pierre Jacobs, Maarten Joossens,
Jelle Mampaey, Nicolas Naizy,
Jérôme Rombaux (news director),
Laura Sengler, Kevin Snijers, Thomas Wallemacq

Graphic and Lay-out Editors:
Alessandra Di Palma,
Gregory Klarfeld, Tine Lambrechts,
Stefan Van Reeth (art director)

Production: Tél. (02) 227 93 87

Marketing: Tél. (02) 227 93 79
metromarketing@metrotime.be

Distribution:
Tél. (02) 227 93 85
distri@metrotime.be

Metro a été créé en collaboration avec
Belga, AP, AFP Relaxnews et IPS. Les droits
des photos appartiennent à Concentra,
Belga, AP et AFP sauf indications explicites

E. r.: M. Raaffels, Galerie Ravenstein 4,
1000 Bruxelles

Tirage Metro: 230.000 ex.

Emportez Metro à votre travail ou à la
maison, mais ne l'abandonnez surtout pas
sur la voie publique.

www.metrotime.be

